

**AVIS PUBLIC
DE CONSULTATION ÉCRITE
SUR LE 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-03
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 150
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE**

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ SHIGAWAKE.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2021.03.26 lors de la séance du 1^{er} mars 2021, du 1^{er} Projet de Règlement numéro 2021-03 modifiant le Règlement de zonage de la municipalité Shigawake, tiendra une consultation écrite 15 jours suivant l'affichage du présent avis public ce, en conformité avec la Loi ;

QUE ce projet de règlement a pour objet et conséquence de modifier les limites des zones 24-RE et 20-A ce, de manière à inclure complètement les lots 5 953 553 et 5 953 555 dans la zone 24-RE;

QUE ce projet de Règlement vise les personnes habiles à voter des zones concernées 24-RE et 20-A, mais également des zones contiguës suivantes : 14-A, 15-AF, 21-A et 25-RE ;

QU'IL sera possible d'en faire la consultation sur le site web de la municipalité de Shigawake à l'adresse suivante **municipalityshigawake.com** ou peut être envoyé par courriel si la demande en est faite. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante **shigawake@navigue.com** ou par courrier à la municipalité à l'adresse postale suivante **180 rte 132, Shigawake (Québec) G0C 3E0**

QU'au cours de cette consultation écrite, la municipalité de Shigawake pourra expliquer le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption;

QUE le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de Règlement, peut être consulté au bureau de la municipalité de Shigawake, aux heures ordinaires de bureau ;

QUE ce projet de Règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

QUE ce projet de Règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Shigawake, ce 2^{ième} jour du mois de mars 2021.


Maria Marroquin, Directrice générale